



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Coûts de l'énergie supportés par les hôteliers et restaurateurs

Question écrite n° 16080

Texte de la question

M. Vincent Rolland alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, sur les coûts de l'énergie supportés par les hôteliers et restaurateurs. Hausse des matières premières, les prix de l'énergie qui n'ont cessé d'augmenter aussi ces derniers mois. De quoi mettre en difficulté tout le secteur d'activité de cette branche ! En effet, le coût de l'énergie représente 3,8 % des charges pour les professionnels de l'hôtellerie restauration. De plus, 10 à 15 % de ces professionnels seraient liés à des contrats avec des tarifs dépassant les 350 euros les MWh. Ces contrats pèsent beaucoup sur la rentabilité de ces entreprises et elles ont désormais du mal à faire face à leurs charges d'exploitation ainsi qu'au remboursement de leurs dettes. Par ailleurs, la négociation de leurs contrats d'approvisionnement est difficile, voire impossible. Il demande la possibilité de renégocier ces contrats d'énergie avec l'aide du Gouvernement et ainsi obtenir un bouclier tarifaire pour ces professionnels de l'hôtellerie restauration.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Rolland](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16080

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mars 2024](#), page 1688

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)